

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE  
SEANCE DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023**

**Délibération n° :**

DL49/2023

**Objet :**

Autorisation de signature de la convention de partenariat avec l'Alliance pour le recyclage des capsules en aluminium (ARCA) pour la reprise des déchets en aluminium rigide et souple

**DATE DE CONVOCATION**

Le 06/10/2023

EN EXERCICE : 42  
PRESENTS : 26  
VOTANTS : 26

L'an deux mille vingt-trois,

Le jeudi 12 octobre 2023,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- Mme BERT (titulaire – CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire – CPS)
- M. DEBRAS (titulaire – CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire – CPS)
- M. DIDIN (titulaire – CPS)
- Mme DUMAS (titulaire – CPS)
- M. ESCANDE (suppléant – CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire – CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire – CPS)
- Mme GELOT (titulaire – CPS)
- M. GILBON (titulaire – CPS)
- M. HENRIOT (titulaire – CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC)
- Mme LEBLANC (titulaire – CPS)
- M. MASURE (titulaire – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire – CPS)
- M. ZIANE (titulaire – CPS)

Avaient donnés pouvoir :

Pas de pouvoir

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; Mme BERCHON (titulaire – CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. CAUCHETIER (titulaire – CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire – CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire – CPS) ; M. LARDIERE (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire – CPS) ; M. MAJEUX (titulaire – CPS) ; Mme PERIS (titulaire – CCHVC) ; M. PROUST (titulaire – CPS) ; M. TRAMONI (titulaire – CPS) ; Mme VALOT (titulaire – CPS)

**Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.**

**Monsieur Gilles CORDIER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**

## Délibération n°DL49/2023

### Autorisation de signature de la convention de partenariat avec l'Alliance pour le recyclage des capsules en aluminium (ARCA) pour la reprise des déchets en aluminium rigide et souple

#### **Le comité syndical,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le code de l'environnement et notamment les articles L. 541-10 et R. 543-53 à R 543-65,

**Vu** l'arrêté du 23 décembre 2016, tel que modifié par l'arrêté du 23 août 2017, portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers et papiers à usage graphique destinés à être imprimés, et de la reverser aux collectivités territoriales, en application des articles L. 541-10-1 et D. 543-207 du code de l'environnement (société SREP SA),

**Vu** l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement (société SREP SA),

**Vu** l'arrêté en date du 4 janvier 2019, modifiant le cahier des charges de la filière emballages ménagers et papiers graphiques, portant notamment sur l'intégration du flux « petits aluminiums et souples » à la définition du standard aluminium,

**Vu** la délibération n°DL44/2019 autorisant le Président du SIOM à signer l'avenant n°1 et son annexe 5 au contrat pour l'action et la performance (CAP 2022),

**Vu** la note de présentation,

**Considérant** l'intérêt pour le SIOM de pouvoir bénéficier, par le biais de cette convention de partenariat avec l'ARCA, de soutiens financiers pour la valorisation des petits aluminiums et souples issus de la collecte sélective des emballages sur les 21 communes du territoire,

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Autorise** le Président à signer la convention de partenariat avec l'ARCA.

Fait à Villejust,  
Pour extrait conforme

**Le Président**

**Jean-François VIGIER**

Pièce transmise en Préfecture le : **23 OCT. 2023**  
Affichée le : **23 OCT. 2023**

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

**Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse**

**Utilisateur : Bruneau**

### Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL49_2023
Date de la décision:	2023-10-23 00:00:00+02
Objet:	Autorisation de signature de la convention de partenariat avec l'Alliance pour le recyclage des capsules en aluminium (ARCA) pour la reprise des déchets en aluminium rigide et souple
Classification matières/sous-matières:	1.7
Identifiant unique:	091-200062321-20231023-DL49_2023-DE

### Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
091-200062321-20231023-DL49_2023-DE-1-1_0.xml	text/xml	1257
nom original:		
Annexe DL 49 2023	application/pdf	336526
Convention_collectivité-AllianceRecyclageCapsules_2023.pdf		
nom de métier:		
21_RP-091-200062321-20231023-DL49_2023-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	336526
nom original:		
Note présentation DL 49 2023.pdf	application/pdf	64385
nom de métier:		
21_RP-091-200062321-20231023-DL49_2023-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	64385
nom original:		
dl 49 2023.pdf	application/pdf	324662
nom de métier:		
99_DE-091-200062321-20231023-DL49_2023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	324662

### Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	23 octobre 2023 à 15h09min40s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 octobre 2023 à 15h10min08s	Accepte par le TdT : validation OK